

## REGLEMENT INTERIEUR POUR LES EXPOSANTS DU SALON DES COLLECTIONNEURS

Le salon des Collectionneurs est organisé par l'Association « Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge » le dimanche 23 novembre 2025 à la Salle des fêtes de Crèvecœur-en-Auge, commune déléguée de Mézidon Vallée d'Auge. L'accueil des exposants débutera à partir de 7h30 jusqu'à 9h30 et les exposants pourront quitter le salon à partir de 18h, une fois l'accueil du public clos. L'entrée des visiteurs se fera entre 10h et 18h. L'entrée sera gratuite pour les visiteurs.

### **Article 1 - Les exposants.**

Les exposants doivent être majeurs. Les exposants arriveront à partir de 7h30 et jusqu'à 9h30. Les exposants seront placés sur le stand qui leur sera attribué. Il est obligatoire d'être inscrit pour exposer. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation à un exposant ou d'exclure tout exposant en cas de non-respect de ce règlement ou qui troublerait le bon ordre de la manifestation. Les exposants sont responsables vis-à-vis de l'acheteur de la qualité des produits vendus sur leur stand. Ils s'engagent à vendre des collections ne présentant aucun risque en matière de sécurité.

### **Article 2 – Collections exposées à la vente.**

Lors du salon des collectionneurs, seuls les articles rentrant dans ces critères sont autorisés à la vente:

- **Discophilie** : Disques vinyles.
- **Bibliomanie - Bibliophilie – Signopaginophilie - Papyrologie**: livres anciens et de collection, mangas, marque-pages, manuscrits sur papier ou papyrus.
- **Stickophilie - Stylobibliophilie** : Autocollants, stylos.
- **Cartophilie – Daguerriophilie - Marcophilie** : cartes postales, photos anciennes, oblitérations postales.
- **Numismatique** : Pièces de monnaie
- **Héraldique - Insignophilie - Scutelliphilie** : Médailles commémoratives, blasons, insignes, écussons.
- **Philatélie – Fiscophilie** : timbres postes, timbres fiscaux.
- **Fabophilie – Minéralophilie - Digiconsuériphilie**: fèves, minéraux, dés à coudre.
- **Gazettophilie - Éphécalarophilie** : Journaux, calendriers.
- **Mylokaphephilie – Molipipérophilie** : Moulins à café, moulins à poivre.
- **Placomusophilie** : Capsules de Champagne, plaques de muselet.
- **Autophilie - Mécanophilie – Motophilie** : voitures miniatures, voitures & moto anciennes de collection
- **Bistrophilie - Cervalobélophilie – Buticulamicrophilie** : Objets de bistrot, sous-bock de bière, étiquettes de bouteilles de bière, mignonnettes de boissons, bouteilles miniatures (alcool).
- **Lécythiophilie – Odolaphilie** : Flacons de parfum, parfums.
- **Philopinie - Copocléphilie** : Pin's & épinglettes, porte-clefs
- **Placophilie – Placosmaltophilie** : Plaques d'immatriculation, plaques publicitaires émaillées.
- **Ludophilie - Plangonophilie – vidéoludophilie - Ferrovipathie** : Jouets, poupées, jeux vidéo, modèles réduits de trains.
- **Pipomanie – Pyrophilie - Rasophilie** : Pipes, briquets, rasoirs.
- **Mostrophilie - Sabulométrophilie** : Montres, sabliers.
- **Instrumusaphilie** : Instruments de musique
- **Vexillophilie** : Drapeaux et étendards
- **Iconomécanophilie ou Mécaphotophilie** : Appareils photographiques anciens.

Pour toute autre demande, l'Association Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge devra être consultée en amont.

Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations.

### **Article 3 – Pré-inscription et réservation définitive**

Le nombre d’emplacements étant limité, les inscriptions seront closes sans préavis dès que tous les emplacements seront réservés. Les préinscriptions se feront principalement sur le site internet :

**[www.rassemblementpournva.fr/salon-des-collectionneurs](http://www.rassemblementpournva.fr/salon-des-collectionneurs)** par ordre des réservations et seront définitives à réception du bulletin d’inscription complété, de la présentation d’un justificatif de domicile et du paiement de l’emplacement.

### **Article 4 - Attribution des emplacements et agencement du stand.**

L’implantation des emplacements sera définie par les organisateurs de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier, l’accès aux issues de secours. Les emplacements sont attribués par l’organisateur en fonction de l’ordre d’inscription, et ne peuvent être contestés.

Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires.

Chacun devra veiller à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin et respecte les dimensions d’exposition. Débordement sur les allées : la présentation d’articles sur le devant du stand ne doit pas entraver la circulation des acheteurs au risque de provoquer chute et blessure. Les visiteurs doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

**Attention :** les organisateurs présents ont le droit de faire rectifier les agencements et de prendre toute nouvelle mesure s’ils le jugent nécessaire pour des motifs de sécurité et d’équité.

### **Article 5 - Tarifs.**

Chaque exposant se verra mettre à disposition une table en s’acquittant d’une participation de **4 euros le ML** pour obtenir un emplacement (pour les habitants de Mézidon Vallée d’Auge) ou de **5 euros le ML** pour les extérieurs (hors ville de MVA). Réservation emplacement minimum 2ML. Les réservations accompagnées d’une copie d’une pièce d’identité et du paiement seront à envoyer : Rassemblement pour MVA – 2 résidence la Chapelle – Mézidon Canon 14270 MEZIDON VALLEE D’AUGE

### **Article 6 - Engagement des exposants.**

Chaque exposant s’engage à :

- ✓ Respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage : Code de commerce (art.L310-2, L310-5, R310-8, R310-9, R310-19), Code pénal (art.321-7, 321-8, R321-9 à R321-12), loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l’économie (art.54), Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et Arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
- ✓ Respecter les modalités de ce règlement,
- ✓ Assurer une présence continue tout au long de la manifestation durant l’ouverture aux publics (de 10h à 18h),
- ✓ Rendre son emplacement propre, l’ensemble des détritres (sacs, cartons, poubelles...) devront être déposés dans les containers situés à l’extérieur de la salle et emporter avec lui ses invendus,
- ✓ N’exposer que du matériel conforme à l’esprit du salon des Collectionneurs.

### **Article 7 - Remboursement.**

Il ne sera effectué aucun remboursement de l’inscription en cas de désistement du participant.

✓ La participation au salon des collectionneurs vaut acceptation de ce règlement. L’association organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Règlement intérieur établi le 20 mars 2025.

Pour l’Association "Rassemblement pour Mézidon Vallée d’Auge" organisatrice,

**Guillaume LANGLAIS, Président**

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU SALON DES COLLECTIONNEURS

## ● Identité de l'exposant :

Je soussigné(e), ☐ Madame, ☐ Monsieur,

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société/Association : \_\_\_\_\_ N°SIRET : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

① Penser à joindre la copie de votre pièce d'identité (CNI ou Passeport) et le Paiement.

## ● Articles vendus lors du salon des collectionneurs (plusieurs réponses possible) :

- ☐ Discophilie : Disques vinyles.
- ☐ Bibliomanie - Bibliophilie – Signopaginophilie - Papyrologie: livres anciens et de collection, mangas, marque-pages, manuscrits sur papier ou papyrus.
- ☐ Stickophilie - Stylobiliophilie : Autocollants, stylos.
- ☐ Cartophilie – Daguerrophilie - Marcophilie : cartes postales, photos anciennes, oblitérations postales.
- ☐ Numismatique : Pièces de monnaie
- ☐ Héraldique - Insignophilie - Scutelliphilie : Médailles commémoratives, blasons, insignes, écussons.
- ☐ Philatélie – Fiscophilie : timbres postes, timbres fiscaux.
- ☐ Fabophilie – Minéralophilie - Digiconsuériphilie: fèves, minéraux, dés à coudre.
- ☐ Gazettophilie - Éphécalarophilie : Journaux, calendriers.
- ☐ Mylokaphophilie – Molipipérophilie : Moulins à café, moulins à poivre.
- ☐ Placomusophilie : Capsules de Champagne, plaques de muselet.

- ☐ Autophilie - Mécanophilie – Motophilie : voitures miniatures, voitures & moto anciennes de collection
- ☐ Bistrophilie - Cervalobéphilie – Buticulamicrophilie : Objets de bistrot, sous-bock de bière, étiquettes de bouteilles de bière, mignonnettes de boissons.
- ☐ Lécythiophilie – Odolophilie : Flacons de parfum, parfums.
- ☐ Philopinie - Copocléphilie : Pin's & épinglettes, porte-clefs
- ☐ Placophilie – Placosmaltophilie : Plaques d'immatriculation, plaques publicitaires émaillées.
- ☐ Ludophilie - Plangonophilie – vidéoludophilie -
- ☐ Ferroviopathie : Jouets, poupées, jeux vidéo, modèles réduits de trains.
- ☐ Pipomanie – Pyrophilie - Rasophilie : Pipes, briquets, rasoirs.
- ☐ Mostrophilie - Sabulométrophilie : Montres, sabliers.
- ☐ Instrumusaphilie : Instruments de musique
- ☐ Vexillophilie : Drapeaux et étendards
- ☐ Iconomécanophilie ou Mécaphotophilie : Appareils photographiques anciens.

☐ Autre\* : \_\_\_\_\_

\*Sous réserve que cette demande soit soumise en amont à la l'Association Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge et fasse l'objet d'une validation.

## ● Règlement :

☐ Je réserve : \_\_\_\_\_ ML<sup>(1)</sup>. Ci-joint le règlement de : \_\_\_\_\_ € pour un emplacement (stand).

## ● Mode de règlement :

☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre de Rassemblement pour MVA) ☐ Carte Bancaire



Scanner le QR  
Code pour  
payer

## ● Règlement intérieur :

☒ Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

Date : \_\_\_\_\_

Nom & Prénom, signature et tampon :

(1) Tarifs :  
4€ ML pour les habitants de  
Mézidon Vallée d'Auge.  
5€ ML pour les extérieurs.  
ML = Mètre Linéaire